# Où la maffia continue à « dicter sa loi »<sup>1</sup>

Les crises et les guerres nous confrontent au théâtre de grands désordres sur fond de tensions religieuses et de stratégies commerciales non dissimulées de Baltique en Méditerranée, et Atlantique.

### Contexte spatio-temporel de la confusion

Dans des circonstances analogues, déjà, l'assassinat de la famille de Russie redonnait en 1917 l'avantage à l'Allemagne et la Turquie, après une année d'indécision et de flou, comme au début de 2017, après le viol commandité d'un jeune homme, à Aulnay, visant à mettre la France à genoux², avec la même froideur délibérée déjà déployée par les mêmes malfaiteurs qui avaient violé, en 2007, le traité de Trianon pourtant acquis durement, au terme de la première guerre mondiale des Empires centraux contre l'entente de la France avec l'Angleterre, et la Russie — finalement pénétrée en 1917 par le virus communiste qui s'auto désigne alors comme cible prioritaire du nazisme, tandis que l'amalgame avec la Russie, illusoire mais coûteux, causa au nazisme la perte de sa suprématie, et au peuple russe, les pertes humaines les plus lourdes de la deuxième guerre mondiale.

#### Du Plan Marshall à la chute du Mur de Berlin

Après la fin de la guerre, la VI° flotte américaine a continué à patrouiller en Méditerranée pendant près de 30 ans, et pendant plus de 60 ans, Cannes a pu faire son cinéma et choisir tranquillement le gagnant. A peine libérée du nazisme, toutefois, la France avait été « conquise », pour ne pas dire « subjuguée », voire « soumise » par le virus communiste, immédiatement installé³ aux postes-clé de la République, mais jusqu'en 2005, tout paraissait normal, et la police était encore libre de protéger la population. Il n'en va plus de même depuis 2012, après la visite en France, d'un certain Victor Ponta⁴, et l'accord suspect qu'il y a passé avec de premières victimes⁵ de la mafia roumaine infiltrée en France.

## Moscou 1917, Paris 1947, Bucarest 1989, même scénario

Immédiatement installés aussi aux postes-clé de la République de Roumanie, après les crimes de Timisoara<sup>6</sup>, et en Russie, pendant soixante-douze ans, après les crimes contre la famille de Russie.

## Sortir de la confusion et saisir nos deux chances<sup>7</sup>

En affirmant qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, « mafieux et politique luttent (...) contre les communistes », c'est tout cela que des trafiquants d'idéologie dissimulent aujourd'hui, pour nous faire croire que les mafieux seraient autre chose que ce qu'ils sont — des voleurs de tous crins doublés de criminels, maniant l'intimidation et la diversion pour dissimuler leurs trafics.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Selon le constat déploré à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), en 2012, par son Président.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La sauvagerie déployée contre un jeune Aulnaisien s'explique par le discrédit que les malfrats veulent jeter contre la police pour se soustraire plus facilement à leurs responsabilités, notamment à la Haye, devant la Cour pénale internationale, déjà saisie par la France depuis 2014.

L'affaire d'Aulnay n'a donc pas fait qu'une seule victime mais cinq - quatre policiers piégés, et un homme grièvement blessé. Et potentiellement, c'est la France qui est visée par un groupe criminel en cavale depuis 2014, face à la justice internationale.

L'attentat d'Aulnay contre un innocent pourrait n'être que la suite de crimes perpétrés par un groupe criminel identifié déjà responsable d'un génocide — constaté en Roumanie en 2011, et autres attentats de diversion constatés dans le monde depuis 2015

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Aujourd'hui, on apprend ici qu'après la guerre, « les communistes se sont emparés des leviers de la culture », et là, on voudrait nous faire croire que « la mafia Corse a prospéré à partir de la fin des années 20 avec la complicité de l'Etat français »

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Présenter Victor PONTA comme un malfaiteur accroché au pouvoir roumain ne suffit pas à le distinguer d'autres malfaiteurs du même acabit. Il faut évoquer, à son sujet, des responsabilités criminelles particulières.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Il faut comprendre que le statut de victime couvre un large éventail de faits pénaux. Il s'applique bien sûr à toute victime de violence ou crimes de sang, mais aussi aux victimes de chantage réel ou imaginaire.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> La sortie du communisme en douceur, en Russie, comme à Berlin, avait alerté les communistes roumains, qui craignaient, s'ils ne sortaient pas les armes, de perdre toutes leurs prérogatives sur le pouvoir, en Roumanie.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Chances d'une école universelle et d'une justice internationale. (« Marhaban », fondation-du-verseau 2017)